

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Classement d'une emprise dans le domaine public communal
rue Jules Hardouin Mansart**

Aux fins d'une régularisation de voirie, madame Bénot propose la cession gratuite d'une emprise située devant chez elle et ouverte à la circulation.

Madame Marie-Louise Bénot, propriétaire des parcelles cadastrées section HC numéros 105 et 122 sises rue Jules Hardouin Mansart a proposé de céder gratuitement à la commune une emprise de 18 m² environ afin que ladite emprise soit classée dans le domaine public routier communal.

Cette propriété étant de fait une portion de voie ouverte à la circulation du public une promesse de cession gratuite a été signée par la propriétaire.

L'intégration de l'emprise dans le domaine public communal sera effective le jour de la signature de l'acte d'acquisition.

Les frais éventuels de géomètre et de notaire seront pris en charge par madame Bénot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acquérir à titre gratuit une emprise de 18 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées section HC numéros 105p et 122p ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.